



ECOLE NATIONALE DES SCAPHANDRIERS



**BUREAU
VERITAS**
Organisme de qualification
de soudeur



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer les fonctions de Conseiller à la Prévention Hyperbare dans son établissement.
Appliquer la réglementation hyperbare et les bonnes pratiques du métier dans le domaine des travaux immergés et des interventions subaquatiques.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Tout plongeur professionnel désigné Conseiller à la Prévention Hyperbare par son employeur dans les domaines des travaux immergés ou les interventions subaquatiques.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie de la mention A ou B à jour de compétences.

ATTESTATIONS DELIVREES

1. Attestation de suivi de formation
2. Proposition d'aptitude pour assurer les fonctions de COH 3. Certificat de réalisation destiné à l'employeur

DOMAINES DE COMPETENCES ET CONTENU

Participer à l'évaluation des risques professionnels

- Appréhender les enjeux humains, organisationnels et économiques de la prévention des risques professionnels
- Maîtriser la démarche générale de prévention des risques professionnels
- Analyser les risques hyperbares en relation avec le DUER de l'entreprise
- Maîtriser la réglementation hyperbare dans les activités opérationnelles de l'entreprise

Mettre en œuvre toutes les mesures de prévention pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare

- Utiliser le Manuel de Sécurité Hyperbare (MSH)
- Mettre en oeuvre les procédures de travail décrites dans le M.S.H.
- Participer à l'élaboration des plans de prévention des risques professionnels
- Appliquer les notions de santé et de sécurité au travail dans le domaine de l'hyperbarie
- Collaborer avec les acteurs d'une opération de secours : Conseiller Technique, Commandant des Opérations de Secours, Chef d'Opération Hyperbare (COH)

Participer à l'amélioration continue de la prévention des risques à partir de l'analyse des situations de travail

- Analyser le travail réel
- Repérer les dangers en analysant l'environnement de travail
- Etre force de proposition auprès de l'employeur
- S'intégrer au système de remontée d'information de son établissement

Le contenu de formation est conforme aux règlements en vigueur

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Le contenu du dispositif d'évaluation est communiqué au premier jour de formation.

Positionnement en entrée de formation (tour de table).

Les formateurs et intervenants articulent la formation autour d'apports didactiques, d'études de cas et de mises en situations professionnelles.

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation. Un livret de formation est rempli par le candidat, validé par l'équipe pédagogique et remis à l'employeur.

Les dates des formations sont publiées sur le site de l'école : www.ens-france.com